

Sage-Femme : ma to-do list pour mon installation en libéral

ÉLABORATION DU PROJET LIBÉRAL

- Déterminer mon mode d'exercice
- Choisir mon lieu d'installation
- Se renseigner sur les aides à l'installation

ÉTAPES À RÉALISER

AVANT L'INSTALLATION

- 1 ASSURANCE PROFESSIONNELLE**
Souscrire à l'assurance Responsabilité civile professionnelle (RCP).
- 2 CONSEIL DE L'ORDRE**
S'inscrire au Conseil départemental de l'Ordre des sages-femmes. Celui-ci vous délivrera une attestation d'inscription, qui sera à présenter ensuite à l'Assurance Maladie. Un identifiant RPPS (Répertoire partagé des professionnels de santé) vous sera également attribué. La délivrance de votre carte de professionnel de santé (CPS) sera générée automatiquement.
- 3 BANQUE**
Ouvrir un compte bancaire professionnel.
- 4 CAISSE D'ASSURANCE MALADIE**
Enregistrer mon activité libérale auprès de l'Assurance Maladie.
- 5 URPS SAGES-FEMMES**
Prendre contact avec l'Union Représentatif des Professionnels de santé (URPS) Sages-Femmes.

ÉTAPES À RÉALISER

APRÈS L'INSTALLATION

- 6 CENTRE DE FORMALITÉ DES ENTREPRISES - URSSAF**
Déclarer le début de mon activité auprès du centre des formalités des URSSAF.
>> Cette déclaration peut être faite à compter de 30 jours avant le début de l'activité et jusqu'à 8 jours après.
- 7 CAISSE DES RETRAITES (CARCDSF)**
S'affilier à la Caisse autonome de retraite des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes (CARCDSF).
>> L'affiliation prend effet au 1^{er} jour du trimestre civil suivant le début d'activité.
- 8 COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS (CNIL)**
S'inscrire auprès de la CNIL : Réfléchir à la gestion des données personnelles et aux mesures à mettre en place pour tenir un registre en accord avec le RGPD.
- 9 ASSOCIATION DE GESTION AGRÉÉE (Facultatif)**
Adhérer à une association de gestion agréée pour mes démarches auprès des services fiscaux.

Vos contacts en région

EN RÉGION

ARS Centre-Val de Loire :
ars-cvl-contact@ars.sante.fr

URPS Sages-femmes :
urpsscfcenvaldeloire@gmail.com

Conseil Interrégional de l'Ordre
des Sages-femmes :
cir01@ordre-sages-femmes.fr

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU LOIRET

ars-cvl-dd45@ars.sante.fr

Référent CPAM :
rps45.cpam-loiret@assurance-maladie.fr

Conseil Départemental de l'Ordre
des Sages-femmes :
cd45@ordre-sages-femmes.fr

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU CHER

ars-cvl-dd18@ars.sante.fr

Référent CPAM :
rps.cpam-cher@assurance-
maladie.fr

Conseil Départemental de l'Ordre
des Sages-femmes :
cd18@ordre-sages-femmes.fr

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'INDRE

ars-cvl-dd36@ars.sante.fr

Référent CPAM :
gdr-rps.cpam-chateauroux@assurance-maladie.fr

Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-femmes :
cd36@ordre-sages-femmes.fr



Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Cité administrative de Coligny 131, rue du faubourg
Banner BP 74409 45004 Orléans Cedex 1
Tél. 02 38 77 32 32 • www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE D'EURE-ET-LOIR

ars-cvl-dd28@ars.sante.fr

Référent CPAM :
rps.gdr.cpam-eure-et-loir@assurance-maladie.fr

Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-femmes :
cd28@ordre-sages-femmes.fr

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DU LOIR-ET-CHER

ars-cvl-dd41@ars.sante.fr

Référent CPAM :
rps.cpam-blois@
assurance-maladie.fr

Conseil Départemental de l'Ordre
des Sages-femmes :
cd41@ordre-sages-femmes.fr

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

ars-cvl-dd37@ars.sante.fr

Référent CPAM :
relation-ps.cpam-tours@assurance-
maladie.fr

Conseil Départemental de l'Ordre
des Sages-femmes :
cd37@ordre-sages-femmes.fr



Portail d'Accompagnement
des Professionnels de Santé
Centre-Val de Loire

Le portail d'accompagnement des professionnels de santé (PAPS) est un service d'information de proximité développé par l'ARS pour orienter les étudiants, internes médicaux et paramédicaux à chaque étape clé de leur vie professionnelle.

L'enjeu, informer et faciliter l'orientation des professionnels de santé.

www.centre-val-de-loire.paps.sante.fr

Référent installation • ars-cvl-paps@ars.sante.fr • 02 38 77 31 67

